

Communiqué de presse

Le 30 mars 2018

Les groupements de pharmaciens exigent la fin des pratiques discriminatoires des laboratoires pharmaceutiques

A l'issue de la réunion de l'ensemble des forces vives de la profession par la ministre des Solidarités et de la Santé, la chambre syndicale des groupements de pharmaciens, exige la fin de la rétrocession et la possibilité pour les pharmaciens de communiquer librement. A défaut, les officinaux n'auront pas les moyens de relever le défi des nouvelles missions selon **Federgy**.

Stop aux discriminations ! **Federgy**, la chambre syndicale des groupements demande à la ministre des Solidarités et de la Santé de mettre un terme aux conditions commerciales injustifiées pratiquées par les laboratoires pharmaceutiques. Selon Christian Grenier, président de **Federgy**, il est inadmissible qu'« un nombre croissant de laboratoires pharmaceutiques incitent les pharmaciens à se réunir dans des structures informelles pour obtenir des conditions commerciales liées à des quantités manifestement supérieures à leur capacités d'achats et de reventes ».

La chambre syndicale des groupements réclame l'application stricte de l'article R-5124-2 du code de la santé publique, modifié par le décret 2009-741 du 19 juin 2009, et que seules les « centrales d'achat pharmaceutique » (CAP) et les « structures de regroupement à l'achat » (SRA), dûment autorisées par l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM), puissent négocier avec les laboratoires pharmaceutiques.

Federgy rappelle que seul ce respect de la loi permettra de garantir une réelle traçabilité des produits de santé et une véritable sécurité de leur transport et de leur conservation, puisque les CAP sont astreintes, comme tout établissement pharmaceutique, à la traçabilité des lots acquis et distribués (article R.5124-2 du code de la santé publique).

La chambre syndicale des groupements appelle donc de ses vœux une action de la Direction générale de la santé (DGS) et de l'Autorité de la concurrence pour que la loi soit appliquée et que cesse une bonne fois pour toute la rétrocession.

Selon le président de **Federgy**, Christian Grenier, « **la fin de la rétrocession permettra aux pharmaciens d'officine de déléguer ces négociations commerciales à des structures habilitées et structurées pour le faire afin d'être le plus souvent possible au comptoir et ainsi de se consacrer aux nouvelles missions qui lui sont confiées par l'Assurance maladie, dans le cadre des accords conventionnels, ou par le Législateur comme pour la vaccination** ».

Dans cette perspective, **Federgy**, juge également urgent de permettre aux pharmaciens de communiquer librement afin de donner au réseau les moyens d'assumer les missions qui lui sont dévolues : dispenser dans un cadre sécurisé des produits de santé et prendre en charge les patients chroniques et les personnes âgées.

Ces missions reposent sur le savoir-faire des officinaux, mais sont encore méconnues du grand public. Il convient désormais de le faire-savoir. **Federgy** demande à la ministre des Solidarités et de la Santé d'agir pour faire évoluer au plus vite la législation et permettre aux pharmaciens de communiquer librement sur tous sujets concernant leur exercice professionnel et sur tous supports, y compris sur les réseaux sociaux.

Les pharmaciens disposeront ainsi des armes nécessaires pour répondre aux accusations infondées et autres campagnes de désinformation émanant des autres réseaux de distribution qui convoitent avec avidité le secteur de la santé. Ce pouvoir de communiquer sera l'arme indispensable qui permettra aux pharmaciens d'officine de rivaliser avec les autres secteurs de distribution. Et ainsi de préparer la pharmacie du futur.

Contact :

Christian GRENIER – 18 Rue Charlotte – 78800 HOUILLES

Tél. 06.07.85.23.83